

*Questions orales***LA SÉCURITÉ NATIONALE****L'INFORMATION RELATIVE À FRANK SALES**

L'hon. Allan Lawrence (Durham-Northumberland): Madame le Président, hier, hors de la Chambre, le solliciteur général a fausement laissé entendre que j'avais pris des documents secrets auxquels je n'aurais pas dû avoir accès et que je n'avais pas voulu remettre sur demande; c'était là une façon malhonnête et grossière de tenter de détourner l'attention du problème réel, à savoir que le gouvernement ne devrait plus considérer ces vieilles affaires de sécurité comme secrètes et devrait même les rendre publiques afin que tout le monde puisse saisir la nature des problèmes en question. Ma question s'adresse donc au premier ministre qui doit être au courant de cette affaire puisqu'elle a été publiée dans les journaux de Toronto en 1979, ainsi qu'ailleurs depuis lors.

Le premier ministre pourrait-il dire à la Chambre pourquoi toute l'information que le gouvernement détient au sujet d'un ex-employé de la Défense nationale, Frank Sales—qui vit maintenant à Victoria, C.-B. je crois, et qui aurait admis avoir transmis de l'information secrète canadienne aux Soviétiques, tant à notre ambassade à Moscou qu'à notre ambassade à Tel Aviv, qui n'a jamais été poursuivi en justice et qui a plus tard été récompensé d'une pension du gouvernement—pourquoi toute cette information et le contenu de tous ces dossiers ne devraient-ils pas être maintenant divulgués en entier?

L'hon. Bob Kaplan (solliciteur général): Madame le Président, j'examinerai la question et verrai si je puis faire une déclaration à la Chambre à ce sujet.

LA FUITE PROVOQUÉE AU PROFIT DU «STAR» DE TORONTO

L'hon. Allan Lawrence (Durham-Northumberland): Madame le Président, ma question supplémentaire s'adressera donc au solliciteur général, puisque le premier ministre ne veut pas se salir les mains avec ces questions-là.

Pourquoi le solliciteur général est-il allé dire hier après-midi, en dehors de la Chambre des communes, que si je possédais des renseignements, quels qu'ils soient, sur ce que j'ai appelé une fuite provoquée au profit du *Star* de Toronto il y a deux semaines, à propos de certaines allégations concernant l'ancien ambassadeur Watkins, qu'il se demandait pourquoi je ne lui en faisais pas part en privé? Il a dit cela, alors que, hier après-midi, cinq minutes avant qu'il parle aux journalistes, c'est précisément ce que j'ai fait dans ce coin-là de la Chambre.

L'hon. Bob Kaplan (solliciteur général): Madame le Président, je ne faisais pas allusion au sujet dont nous avons parlé dans le coin de la Chambre. Je faisais allusion au fait qu'il y a des documents manquants dans les dossiers du ministère et de la GRC. Il a été prouvé qu'ils ont été remis au personnel du ministre, et rien n'indique dans nos dossiers qu'ils aient été restitués.

● (1140)

Je ne parlais pas de documents qu'un ministre établit dans son propre cabinet et qu'il classe secrets, ni de ceux qu'il reçoit de l'un de ses collègues. Je faisais allusion à des documents

officiels secrets et très secrets émanant de l'Administration. Si le député est prêt à me dire tout simplement qu'il n'a pas ces documents ou des copies de ces documents en sa possession, on n'en parlera plus.

M. Trudeau: Allez-y.

L'EXPLICATION DE LA DÉCLARATION DU MINISTRE

L'hon. Allan Lawrence (Durham-Northumberland): Madame le Président, dans ma deuxième question supplémentaire au solliciteur général, j'ai parlé d'une allégation qu'il a faite en dehors de la Chambre hier, soit que si j'avais des renseignements au sujet de la fuite publiée dans les numéros de vendredi et de samedi du *Star* de Toronto il y a deux semaines, je devrais avoir le courage de lui dire confidentiellement quels étaient ces renseignements. Il savait parfaitement bien, cinq minutes avant de sortir de la Chambre pour faire cette déclaration, que je lui avais donné précisément ce renseignement. Comment peut-il expliquer ce que j'estime être un terrible abus de confiance dont s'est rendu coupable le solliciteur général en faisant cette allégation?

M. Trudeau: Avez-vous les documents ou non?

M. Clark: Les avez-vous cherchés?

L'hon. Bob Kaplan (solliciteur général): Madame le Président, j'ai invité le député à faire une déclaration sur cette très importante question concernant des documents très confidentiels. Quant à notre entretien en coulisses, il peut dire ce qui s'est passé. Nous avons discuté de la question, mais je suis persuadé que nous ne nous sommes pas rendus au fond de l'affaire.

M. Clark: Avez-vous cherché à obtenir les documents?

* * *

LA SANTÉ ET LE SPORT AMATEUR**LA SUBVENTION ACCORDÉE PAR LE GOUVERNEMENT À L'ASSOCIATION OLYMPIQUE CANADIENNE**

M. Jack Murta (Lisgar): Madame le Président, ma question s'adresse au secrétaire parlementaire du ministre responsable de la forme physique et du sport amateur. Hier, le gouvernement a annoncé que l'Association olympique canadienne avait reçu environ 1.2 million de dollars pour la dédommager des pertes essuyées à la suite du boycottage des Jeux olympiques d'été à Moscou en 1980. Le secrétaire parlementaire peut-il dire à la Chambre comment on en est arrivé à ce montant de 1.2 million de dollars, s'il a les renseignements voulus, et si ce montant couvre les prétendues dépenses faites par l'Association olympique canadienne?

M. Gilbert Parent (secrétaire parlementaire du ministre du Travail): Madame le Président, le député sait que l'Association olympique canadienne est l'unique responsable du choix des athlètes qui nous représentent aux Olympiques. En outre, elle a choisi volontairement de boycotter les Jeux olympiques de 1980 au nom du Canada.